



www.bourgenbresse.fr

16 SEP. 2024

DECISION DU MAIRE

Objet : Demande de subvention – Conseil Départemental de l'Ain - Aide Plan Nature – Plan d'action en faveur des haies bocagères

VU les articles L-2122.22 et L-2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent le cadre dans lequel le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire, la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire et l'arrêté n° 56960 du 23 mai 2020, donnant délégation de signature au profit du Directeur général des services et Directeurs généraux adjoints, notamment pour solliciter toute attribution de subvention, quel qu'en soit le montant.

VU le projet de la Ville de Bourg-en-Bresse de plantations bocagères dans des parcs urbains

VU le plan de financement tel que présenté ci-après :

Coût du projet	H.T.	Financements attendus	
Fournitures des plants	15 685,85	CD01 Plan Nature	8 400,00
		Autofinancement commune	7 285,85
TOTAL	15 685,85		15 685,55

CONSIDERANT que ce projet peut faire l'objet d'une subvention d'investissement au titre du plan d'action en faveur des haies bocagères pour un montant de 8 400 €.

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

ARTICLE UNIQUE :

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental pour 2025 une subvention d'investissement pour la plantation de 700 ml de haies bocagères dans les parcs urbains de Bourg-en-Bresse pour un montant de 8 400 €.

La recette correspondante sera imputée sur les crédits ouverts aux budgets des exercices 2025, selon le rythme de réalisation des travaux, chapitre 13 « subvention d'investissement ».

Le Directeur Général des Services

Patrick BOURRASSAUT